

BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2018

10 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Culture

- A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : attribution
- B. CCSTI : demandes de subvention 2019 au Département et à la Région
- C. L'estiVAL : demandes de subvention 2019 au Département et à la Région
- D. Programmation culturelle : demande de subvention 2019 à la Région

2. Eau / Assainissement

- A. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative de 10 captages publics d'eau potable sur le territoire intercommunal : marché complémentaire
- B. Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement sur la RD n°237, commune d'Arcens : attribution
- C. Travaux sur postes de relevage suite au schéma directeur d'assainissement de St Martin de Valamas : demande de subvention
- D. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subvention
- E. Travaux de mise en conformité du captage de Vahylle (St Clément) : demande de subvention
- F. Travaux de mise en conformité du captage du Fay (Albon d'Ardèche) : demande de subvention

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Frédéric PICARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

1. Culture

A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : attribution

M. le Président demande à Carine Faure de présenter ce premier point.

Mme Faure rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2018 la réalisation de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent, à St Clément.

Pour information, une consultation, en groupement de commande avec St Clément pour la partie auberge, a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, la Communauté de communes étant coordinatrice du groupement.

Neuf lots ont été définis :

Lot 1 : Gros œuvre	Lot 6 : Carrelages et chapes
Lot 2 : Traitement de façades	Lot 7 : Électricité
Lot 3 : Menuiseries extérieures	Lot 8 : CVC / Plomberie
Lot 4 : Menuiseries intérieures	Lot 9 : Équipements de cuisine
Lot 5 : Plâtrerie / Peinture / Plafonds	

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 décembre dernier et n'a pas eu de très bonnes surprises. En effet, le résultat est mitigé car aujourd'hui seuls 4 lots peuvent être attribués.

Mme Faure indique le nombre d'offres reçues pour chaque lot et celles qui peuvent être retenues :

- **Lot 1** : 3 entreprises ont répondu
→ Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LEXTRAIT TP pour un montant de 187 879,60 € ht, dont 93 939,80 € ht pour la partie locaux d'animation.
- **Lot 2** : 2 offres ont été reçues mais elles étaient largement au-dessus de l'estimatif.
→ Lot déclaré infructueux - Reconsultation
- **Lot 3** : 1 entreprise a répondu mais au-dessus de l'estimatif.
→ Lot déclaré infructueux - Reconsultation
- **Lot 4** : 2 entreprises ont répondu.
→ Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise FORISSIER GUILHOT MENUISERIE pour un montant de 48 000 € ht, dont 31 709,98 € ht pour la partie locaux d'animation.
- **Lot 5** : 1 offre, au-dessus de l'estimatif, a été reçue.
→ Lot déclaré infructueux - Reconsultation
- **Lot 6** : 1 entreprise a répondu à l'appel d'offres et était sous l'estimatif de l'architecte.
→ Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SAHIN CARRELAGE pour un montant de 34 594,70 € ht, dont 20 823,34 € ht pour la partie locaux d'animation.
- **Lot 7** : 2 offres ont été réceptionnées ;
→ Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATION pour un montant de 75 522,85 € ht, dont 36 107,40 € ht pour la partie locaux d'animation
- **Lot 8** : Il n'y a pas eu d'offre sur ce lot.
→ Lot déclaré infructueux - Reconsultation
- **Lot 9** : 2 entreprises ont répondu sur ce lot, mais au-dessus de l'estimation.
→ Lot déclaré infructueux - Reconsultation

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé au Bureau communautaire de valider les propositions de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec les titulaires qui ont été retenus pour les lots 1, 4, 6 et 7.

Mme Faure ajoute qu'il convient également d'autoriser le Président à lancer une nouvelle consultation pour les lots déclarés infructueux et à signer le marché avec les entreprises qui seront retenues.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent avec les entreprises retenus pour les lots 1, 4, 6 et 7 ; autorise M. le Président à lancer une nouvelle consultation pour les lots déclarés infructueux et à signer le marché de travaux avec les entreprises qui seront retenues.

B. CCSTI : demandes de subvention 2019 au Département et à la Région

M. le Président donne ensuite la parole à Jean-Marie Foutry.

M. Foutry indique que des demandes de subvention peuvent être déposées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin que ces deux financeurs continuent à soutenir le CCSTI de l'Ardèche dans les actions menées par ses trois équipements.

Il est donc demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour l'année 2019 et de solliciter les aides les plus élevées.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les aides les plus élevées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions menées par le CCSTI de l'Ardèche en 2019 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

C. L'estiVAL : demandes de subvention 2019 au Département et à la Région

Jean-Marie Foutry continue en indiquant que, dans le cadre du renforcement des actions culturelles sur Val'Éyrieux, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche pour l'organisation de l'estiVAL, festival de spectacles vivants, qui se tiendra en août 2019.

M. le Président précise que l'estiVAL devrait se tenir les 17 et 18 août 2019, avec une possible inauguration le vendredi 16 août en fin d'après-midi.

Catherine Faure fait remarquer que le Festival du Bijou, à St Martin de Valamas, est décalé en 2019 et aura lieu le week-end précédent (9/10 août).

Le Dr Jacques Chabal rappelle que l'estiVAL a toujours lieu un de ces deux week-ends, selon comment tombe le 15 août.

Maurice Weiss ajoute qu'Equiblues sera certainement le même week-end que l'estiVAL mais cela n'est pas un problème car les deux manifestations touchent des publics différents.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. Programmation culturelle : demande de subvention 2019 à la Région

Dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2019 sur le territoire Val'Éyrieux, M. Foutry indique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il convient donc d'autoriser M. le Président à solliciter cette aide.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

2. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

A. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative de 10 captages publics d'eau potable sur le territoire intercommunal : marché complémentaire

M. Fayard rappelle la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative de 10 captages publics d'eau potable sur le territoire intercommunal, attribuée au bureau d'études hydrogéologiques GILLES RABIN en juin 2012.

Le marché public initial datant de juin 2012, les demandes imprévues faites en 2017 par les services de l'État modifient les procédures de mise en conformité administrative des captages et ont pour conséquence des augmentations de quantité. Un marché complémentaire doit donc être signé pour entériner les nouvelles quantités, les prix unitaires du marché initial restant inchangés.

M. Fayard rappelle que le montant initial du marché de juin 2012 est de 46 365 € ht, décomposé comme suit :

- Phase 1 : 35 000 € ht
- Phase 2 : 11 300 € ht
- Phase 3 : 65 € ht

Le montant du marché complémentaire est de 21 590 € ht, décomposé comme suit :

- Phase 1 : 17 990 € ht
- Phase 2 : 3 600 € ht

Michel Villemagne demande si cela ne pose pas problème que le marché date de plus de 6 ans.

Carine Faure indique que les procédures de mise en conformité de captages prennent toujours du temps donc cela est normal.

M. le Président demande en quoi consistent les nouvelles demandes de l'ARS ?

Carine Faure prend l'exemple du captage des Fangeas, à Accons : il s'agit d'un captage constitué de 3 chambres. Auparavant un seul dossier aurait suffi alors que maintenant le bureau d'études doit en faire trois, ce qui représente un coût supplémentaire pour la collectivité.

Raymond Fayard ajoute que des demandes complémentaires ont également été faites sur la Vallée de la Dorne pour les rejets dans la nature.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la signature du marché complémentaire pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité administrative de 10 captages publics d'eau potable sur le territoire intercommunal, attribuée au bureau d'études hydrogéologiques GILLES RABIN ;

autorise Monsieur le Président à signer ce marché complémentaire ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement sur la RD n°237, commune d'Arcens : attribution

Raymond Fayard rappelle au Bureau qu'il a été inscrit au budget 2018 la réalisation de travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement sur la RD n°237, commune d'Arcens.

Une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.

Après négociation avec les 4 candidats à l'appel d'offres, la commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché au groupement CHRISTIAN FAURIE / BOUCHARDON pour un montant total de 393 385,30 € ht.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui a été retenu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement sur la RD n°237, commune d'Arcens, avec l'entreprise retenue.

C. Travaux sur postes de relevage suite au schéma directeur d'assainissement de St Martin de Valamas : demande de subvention

Raymond Fayard indique que les quatre délibérations à suivre concernent des dossiers qui ont déjà été déposés auprès des financeurs en 2018 mais qui, n'ayant pu aboutir, vont être redéposés.

Il rappelle que, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé sur St Martin de Valamas, des travaux prioritaires ont été identifiés et doivent être effectués sur des postes de relevage. Le coût de l'opération est estimé globalement à 205 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès des divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. Interconnexion du réseau d'eau potable sur St Christol : demande de subvention

M. Fayard continue en rappelant au Bureau que sont prévus des travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable sur la commune de St Christol. Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable validé en 2011, cette opération était inscrite comme action prioritaire avec pour objectif principal l'amélioration de la desserte des habitations de St Christol. Le coût de l'opération est estimé globalement à 420 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès des divers financeurs : État, Agence de l'Eau et Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

E. Travaux de mise en conformité du captage de Vahylle (St Clément) : demande de subvention

M. le Vice-président informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative du captage de Vahylles, sur la commune de St Clément, sont terminées, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP. Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués. Le coût de l'opération de mise en conformité a été estimé à 70 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

F. Travaux de mise en conformité du captage du Fay (Albon d'Ardèche) : demande de subvention

M. le Président informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative du captage du Fay, sur la commune d'Albon d'Ardèche, sont terminées. Les travaux de mise en conformité du captage vont ainsi pouvoir être effectués. Le coût de l'opération de mise en conformité a été estimé à 98 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès du Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

De bonnes nouvelles étant parvenues de l'Agence de l'Eau, Raymond Fayard souhaite en informer les membres du Bureau. Les subventions suivantes viennent ainsi d'être attribuées à Val'Eyrieux :

- St Pierreville - Réhabilitation du réservoir principal → subvention de 49 000 € (dépenses retenues : 245 000 €)
- St André en Vivarais - Travaux de réhabilitation de la station d'épuration → subvention de 16 018 € (dépenses retenues : 53 394 €)
- St André en Vivarais - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement → subvention de 17 400 € (dépenses retenues : 58 000 €)
- Travaux de protection des captages AEP (Le Fay, Les Sauvans, Vahylles, Hubac, Rimande, Tabuant) → subvention de 144 000 € (dépenses retenues : 288 000 €)
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement suite aux études diagnostiques (Le Cheylard, St Martin de Valamas et St Pierreville) → subvention de 92 715 € (dépenses retenues : 309 050 €)
- Arcens - Travaux de protection des captages du Puits de l'Eysse et des sources de Gerland → subvention de 100 000 € (dépenses retenues : 200 000 €)
- Étude sur les modes de gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif → subvention de 30 704 € (dépenses retenues : 61 408 €)

- Issamoulenc - Travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages Cevalas haut et bas, Praux → subvention de 69 415 € (dépenses retenues : 138 830 €)
- St Martin de Valamas - Travaux de mise en conformité des captages de Font Lachenal et Marlhincet → subvention de 106 127 € (dépenses retenues : 53 063 €)

Carine Faure signale que cela a permis de débloquer plusieurs dossiers que nous avons dû mettre en attente depuis quelques mois.

Raymond Fayard ajoute qu'une rencontre avec l'Agence de l'Eau aura lieu fin janvier 2019 pour faire le point sur les futures modalités de financement du programme d'investissement.

Pour terminer, M. le Président demande aux responsables de veiller à ce que des panneaux de chantier soient systématiquement apposés pour communiquer sur qui fait les travaux et qui paie. Il a remarqué que peu de communes communiquent auprès de la population sur les travaux menés par Val'Eyrieux.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 11h25

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

